

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

**2022-036**

<b>Date de convocation : 07/06/2022</b>	<b>Le 13 juin 2022 à 20h00</b> , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
<b>Membres :</b> Afférents au conseil : 15 Présents : 12 Qui ont pris part à la délibération : 13	<b>Étaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, BERTRAND Nicolas, TRÉMÉLO Michel, GONZALEZ Patrick et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, MARQUAIRE Danielle, MABY Danièle.</b> <b>Étaient absents excusés : DUPONT Gwénaëlle, MONTAGNE Thomas et REBOUL Odile (procuration à M. GONZALEZ)</b>
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/06/2022	<b>SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LABBAYE Bernard</b>

**OBJET : Consultation sur le projet d'aménagement hydroagricole déposé par la Société du Canal de Provence.**

### **Vu l'article R122-7-II du Code de l'Environnement,**

En application des articles L.122-1-1 et R122-7 du Code de l'Environnement, la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse consulte la commune pour avis sur le projet d'aménagement hydroagricole déposé par la SCP visant l'extension de leur réseau sur les communes de Mirabeau et La Tour d'Aigues.

Le dossier comprend l'étude d'impact, la demande de défrichement ainsi que la demande de permis de construire du réservoir d'eau et de la station de pompage dont l'implantation est prévue sur la commune à Costelongue.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet.

### **VOTE : UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Robert TCHOBDRENOVITCH

